



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 20867

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur la promotion de notre pays à destination de l'étranger. En effet, les campagnes médiatiques dans les pays étrangers ont des effets bénéfiques sur la fréquentation touristique de la France par les étrangers. Pourtant cette promotion pourrait être complétée habilement en y associant La Poste. En effet, le service public postal a développé depuis des années sur l'ensemble du territoire national un service d'affranchissement automatique au sein de la plupart de ses bureaux de poste. Or les vignettes actuellement en usage sont ternes alors qu'elles pourraient permettre de véhiculer des images de lieux touristiques connus et moins connus de notre pays. Pour cela il serait souhaitable qu'il puisse fédérer ses services, ceux de sa collègue déléguée à l'industrie, La Poste, l'Imprimerie nationale des timbres et valeurs fiduciaires et l'ensemble des comités départementaux et régionaux du tourisme autour de ce projet. Par ailleurs, pour plus d'efficacité, il serait souhaitable que les 22 régions métropolitaines et les départements d'outre-mer puissent disposer chacun d'une gamme de telles vignettes postales qui soit très diversifiée et individualisée. Elle lui demande donc désormais de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'utilisation, à des fins de promotion touristique, de vignettes d'affranchissement automatique propres à chaque région française n'est pas envisagée par La Poste. Cependant, consciente des enjeux importants, notamment en termes de promotion des sites touristiques, de l'outil philatélique, La Poste met en oeuvre, depuis plusieurs années, un certain nombre de produits et de services valorisant, par des illustrations de villes ou de monuments, notre pays. Ainsi, lors des expositions philatéliques internationales, des automates sont mis à la disposition du public pour la vente de vignettes illustrées commémoratives en quadrichromie. Le service national des timbres-poste et de la philatélie propose désormais aux directions départementales de La Poste ce type de vignettes lors des salons philatéliques. Des enveloppes pré-timbrées illustrées, commercialisées depuis plusieurs années, permettent également de valoriser l'image touristique de la France. Par ailleurs, La Poste met chaque année en vente plusieurs timbres valorisant une ville. Ces émissions sont groupées en programmes annuels dont la composition est fixée par arrêté ministériel au cours de l'année précédant celle de leur exécution, après avis de la commission des programmes philatéliques chargée d'opérer une sélection parmi les suggestions reçues. Ainsi, l'arrêté du 24 juillet 2003 fixant le programme philatélique de l'année 2004 prévoit-il l'édition, pour la série touristique, de timbres représentant les villes de Lille (Nord) et de Bordeaux (Gironde), la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Luçon (Vendée) et l'église de Vaux-sur-Mer (Charente-Maritime). Plusieurs autres timbres-poste, qui figurent chaque année dans des séries thématiques, contribuent également à la promotion des régions et départements français, métropolitains ou d'outre-mer. Enfin, le service philatélique de La Poste, service de vente par correspondance des timbres-poste et produits philatéliques de la Poste, diffuse à ses clients étrangers - qui représentent 15 % de son fichier - tous les documents promotionnels édités par le service national des timbres-postes et de la philatélie. Parmi ces clients figurent notamment les ambassades et consulats de France à l'étranger. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le sens de la politique du secrétariat

d'État au tourisme, qui entend associer le réseau diplomatique français aux efforts de promotion menés en direction des clientèles étrangères et, plus largement, aux actions menées en matière de promotion touristique, laquelle constitue l'une des priorités du secrétariat d'État au tourisme.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20867

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5105

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7181